

COMMENT

SE PRÉPARER FINANCIÈREMENT À UNE GRÈVE ÉVENTUELLE ?

Le contrat de travail de l'**Alliance des professeures et professeurs de Montréal** est négocié à intervalle régulier par la **Fédération autonome de l'enseignement (FAE)**, qui regroupe neuf syndicats affiliés indépendants totalisant **plus de 60 000 membres**. Notre contrat de travail, généralement d'une durée allant de trois à cinq ans, **arrive à échéance le 31 mars prochain**. Durant sa carrière une enseignante ou un enseignant vivra en moyenne de cinq à six cycles de négociation.

NÉGOCIATION ET MANDAT DE GRÈVE

Une négociation de contrat de travail est toujours complexe. Il peut arriver, lors des discussions, que les parties ne parviennent pas à s'entendre et que la négociation s'enlise. Les syndicats peuvent alors exercer leur droit de grève en conformité avec le délai imparti par la loi et après consultation de leurs membres.

Il est arrivé, au cours des dernières années, que les enseignants et les enseignantes se soient donné un mandat de grève. La dernière n'a finalement pas eu lieu, la menace d'une grève étant un outil puissant pour faire avancer la négociation! Cependant, il se pourrait que nous devions en arriver à cette étape si la négociation actuelle s'embourbe.

Sachant ceci, il s'avère important de vous préparer financièrement à cette éventualité. Voici donc quelques informations qui peuvent vous aider à vous préparer à d'éventuelles journées de débrayage.





METTRE UN PEU D'ARGENT DE CÔTÉ

Les institutions financières suggèrent que toute personne ayant un emploi stable et des revenus fixes et réguliers dispose en tout temps d'un fonds d'urgence équivalent à un mois de salaire net. Pour ce faire, il est recommandé de mettre de côté un montant fixe sur chaque paie.

ENTENTE AVEC VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE...

Les institutions financières sont au courant que les enseignantes et les enseignants ont des cycles de négociation à des périodes régulières. Lorsqu'un mandat de grève est voté par les membres de l'Alliance, nous vous suggérons de communiquer avec votre institution financière pour l'aviser. L'institution peut alors offrir des ententes de paiement différé pour les hypothèques.

... ET AVEC LES AUTRES FOURNISSEURS

Le même principe s'applique pour d'autres paiements récurrents. Vous êtes invités à aviser votre propriétaire et l'ensemble de vos fournisseurs (électricité, téléphonie, etc.) qu'un mandat de grève a été voté et que vous souhaitez une entente concernant vos paiements.

STATUT PRÉCAIRE

Pour les enseignantes et enseignants à statut précaire, l'Alliance et la Caisse Éduco ont une entente d'aide aux membres lors de grèves. Pour vous prévaloir de cette entente, vous pouvez communiquer avec l'Alliance.

ASSURANCE

Il est important de savoir qu'en cas de grève, l'ensemble des protections est maintenu.

L'Alliance est bien consciente que les situations financières sont différentes d'une personne à l'autre. Pour toutes autres questions ou d'autres conseils, n'hésitez pas à communiquer avec le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement ou une conseillère ou un conseiller de l'Alliance.

